

1 La fonction comptable dans l'entreprise

- 1.0. les entreprises sont tenues de tenir une comptabilité:**
 - a. pour des raisons fiscales
 - b. dite de gestion
 - c. dite financière
 - d. comme moyen de preuve

- 1.1. la comptabilité permet de satisfaire en priorité les besoins en informations:**
 - a. des dirigeants
 - b. du personnel de l'entreprise
 - c. des concurrents de l'entreprise
 - d. sur la situation de l'entreprise

- 1.2. sa mission consiste:**
 - a. à n'enregistrer que des mouvements financiers
 - b. à déterminer des documents imposés par la loi
 - c. à déterminer en priorité le montant de la trésorerie
 - d. à déterminer les éléments du patrimoine

- 1.3. l'organisation de la comptabilité nécessite:**
 - a. parfois le recours à un expert-comptable
 - b. toujours un service comptable interne
 - c. toujours un service comptable externalisé

- 1.4. l'organisation de la comptabilité nécessite la tenue de:**
 - a. un journal
 - b. des journaux auxiliaires
 - c. un grand livre
 - d. une balance

1.5. la clôture des comptes entraîne l'établissement :

- a. d'un compte de bilan
- b. d'un actif
- c. d'un résultat
- d. d'un compte de situation

2 *La normalisation de la comptabilité financière*

1.6. on appelle normalisation comptable :

- a. les règles de la comptabilité analytique
- b. les règles communes, les normes comptables
- c. les règles de la comptabilité financière
- d. les règles de la comptabilité de gestion

1.7. la normalisation permet une harmonisation des comptabilités des différents pays et un meilleur contrôle des comptes :

- a. vrai
- b. faux

1.8. des organismes nationaux et internationaux établissent ces normes :

- a. la CNC, Compagnie nationale des commissaires aux comptes
- b. l'IASB, International Accounting Standards Board
- c. le CRC, Comité de la réglementation comptable
- d. la CNIL, Commission informatique et libertés

1.9. les normes comptables internationales IAS, puis IFRS, ont été adoptées par l'Union européenne :

- a. vrai
- b. faux

1.10. elles sont applicables à :

- a. toutes les entreprises françaises
- b. seulement aux entreprises françaises cotées en bourse
- c. sur option facultative
- d. pour les comptes consolidés seulement des entreprises françaises cotées

1.11. le PCG français définit des principes comptables :

- a. principe de prudence
- b. principe du coût complet
- c. principe de changement de méthodes
- d. principe de compensation

1.12. les documents comptables obligatoires à établir chaque année sont : le bilan consolidé, l'annexe

- a. vrai
- b. faux

3 *La contingence de la comptabilité de gestion*

1.13. son rôle est de :

- a. calculer des marges
- b. d'enregistrer des opérations au journal
- c. calculer des coûts
- d. déterminer la rentabilité d'un produit
- e. faire des prévisions

- 1.14. la comptabilité de gestion est obligatoire et normalisée :**
- a. vrai
 - b. faux
- 1.15. elle regroupe uniquement les charges enregistrées en comptabilité financière :**
- a. vrai
 - b. faux
- 1.16. la méthode des coûts complets repose généralement sur :**
- a. la méthode des centres d'analyse
 - b. le traitement identique de toutes les charges
 - c. les unités de frais
 - d. la hiérarchie des coûts
- 1.17. il n'existe qu'une seule méthode de calcul des coûts :**
- a. vrai
 - b. faux

** voir dans la partie « Corrigés », des Rappels sur la méthode des coûts complets étudiée en première*

4 *Le rôle de l'informatique*

- 1.18. plusieurs outils informatiques sont utilisés en comptabilité comme :**
- a. le tableur
 - b. le SGBDR
 - c. le progiciel spécialisé: gestion commerciale
 - d. les PGI, programmes de gestion informatique

1.19. le progiciel comptable permet :

- a. de vérifier le principe de la partie double
- b. d'établir des documents comptables mais pas fiscaux
- c. de dématérialiser les documents
- d. de produire des états comptables seulement à la clôture des comptes

1.20. tout logiciel de comptabilité fonctionne selon les principes suivants :

- a. principe de la contrepartie automatique
- b. les écritures saisies dans un brouillard sont valables légalement
- c. principe de la validation des écritures du journal
- d. un seul journal unique

1.21. l'informatisation de la comptabilité nécessite un document descriptif afin de la valider :

- a. vrai
- b. faux

1.22. les apports de l'informatique à la comptabilité :

- a. le workflow
- b. l'IFRS/PCG
- c. la messagerie

1.23. l'intérêt du PGI :

- a. couvre plusieurs modules de gestion
- b. génère des écritures automatiques
- c. ne transfère pas ces écritures d'un logiciel à l'autre
- d. ne permet pas le travail collaboratif sur un même dossier client

1.24. les progiciels sont :

- a. des logiciels spécialisés (comptabilité, paie, immobilisations...)
- b. ne permettent pas l'obtention de documents de synthèse automatiquement : bilan, déclaration de TVA, liasse fiscale...

1.25. la sécurité des traitements comptables est assurée :

- a. par la tenue d'un brouillard
- b. par la validation du brouillard
- c. par le principe de la contre-passation
- d. par la clôture annuelle des comptes

1.26. un PGI fonctionne à l'aide d'une base de données unique et de modules fonctionnels (production, logistique, comptabilité, stocks, paie...):

- a. vrai
- b. faux

1.27. la GED signifie :

- a. gestion égalité débit
- b. gestion électronique débitrice
- c. gestion électronique de documents
- d. échange de données informatisées
- e. télédéclarations (TVA, liasses fiscales...)

Thème 2

La production de l'information financière: comptabilisation et contrôle des opérations courantes

Votre note: / 64
(thème 2)

Votre note: / 91
(thème 1+2)

1 *Les clients et les fournisseurs*

2.1. les mentions obligatoires dans une facture ?

- a. net commercial TTC
- b. net financier
- c. net à payer HT
- d. remises TTC

2.2. le(s) motif(s) de réduction(s) commerciale(s) ?

- a. remise
- b. escompte
- c. soldes
- d. démarque

2.3. la facture d'avoir n'est pas établie en cas de :

- a. retour d'articles
- b. réduction commerciale supplémentaire obtenue
- c. avance accordée
- d. vente initiale à un client avec escompte accordé

2.4. avance et acompte ont le même sens ?

- a. vrai
- b. faux

2.5. aucune mention sur une facture signifie « Avoir » :

- a. vrai
- b. faux

2.6. le net à payer d'une facture est-il ?

- a. HT
- b. TTC
- c. Réductions non comprises
- d. Sans le port